

## **APPEL à projets de recherche sur les maladies rénales génétiques AIRG-France 2018**

L'Association pour l'Information et la Recherche sur les maladies Rénales Génétiques (AIRG-France) lance son appel d'offres annuel afin de soutenir des projets de recherche sur le thème « Maladies rénales génétiques » : Mécanismes physiopathologiques, diagnostic, perspectives thérapeutiques ».

L'appel à projets de l'AIRG-France 2018

dispose d'un **budget total de 115 000 euros**, qui sera **attribué et réparti entre TROIS projets séparés** ;

- un premier projet innovant de **50 000 €**, ciblé sur la recherche sur la POLYKYSTOSE RENALE AUTOSOMIQUE DOMINANTE
- un second projet innovant de **15 000 €** ciblé sur la recherche sur le SHU atypique
- un troisième projet innovant de **50 000 €** ciblé sur le syndrome d'ALPORT

### **Conditions d'attribution :**

Le financement pour chaque projet sera attribué à une ou plusieurs équipes de recherche et de soins travaillant dans un laboratoire ou un hôpital public en France ou à l'étranger.

Les équipes étrangères déposant une demande doivent mentionner une collaboration avec au moins une équipe française.

Le financement sera attribué en début de projet sous condition d'engagement à produire un rapport final.

La demande de financement peut concerner les équipements ou le fonctionnement.

### **Procédure**

Les candidats feront parvenir un projet de 10 pages maximum, rédigé en français (ou en anglais pour les équipes étrangères) incluant le résumé du projet scientifique, la composition de l'équipe et 5 publications récentes émanant de celle-ci, ainsi qu'un budget détaillé. Le coordonnateur du projet sera un chercheur statutaire ou un médecin hospitalier ou hospitalo-universitaire.

La candidature sera accompagnée d'un engagement de sa part à rédiger un résumé didactique du travail de recherche destiné aux adhérents de l'AIRG-France à l'issue du travail de recherche.

Les **dossiers** doivent être adressés par courriel pour le **15 décembre 2018** à la présidence de l'AIRG-France à l'e-adresse suivante : [airg.permanence@orange.fr](mailto:airg.permanence@orange.fr) Simultanément, un exemplaire signé (papier) sera adressé à l'adresse suivante : AIRG-France BP 78 75261 PARIS Cedex 06 FRANCE.

Les projets seront évalués par un jury choisi par le Conseil scientifique de l'AIRG-France, faisant appel à tout expert international sollicité pour sa capacité à apprécier la qualité du projet, sa pertinence dans le contexte international, et l'adéquation entre demande financière et travaux proposés.

Les **recommandations du jury** seront transmises au Conseil d'Administration de l'AIRG-France qui décidera de l'attribution finale des subventions.

Les résultats seront communiqués aux demandeurs **fin décembre 2018**.

*Pour information complémentaire, contacter le secrétariat de l'AIRG : [airg.permanence@orange.fr](mailto:airg.permanence@orange.fr)*

Sandra Sarthou-Lawton  
Présidente AIRG-France

Correspondance : AIRG-France - Boite Postale 78 - 75261 – PARIS Cedex 06

**Association loi de 1901, créée en 1988, reconnue d'Utilité Publique**

**Représentant des usagers dans les établissements publics de santé**

N° SIRET : 494 281 801 000 22

Correspondance : BP.78 – 75261 PARIS CEDEX 06

Siège Social : 34 rue SERPENTE -75006 PARIS

[airg.permanence@orange.fr](mailto:airg.permanence@orange.fr) TEL : 01 53 10 89 98 / [www.airg-france.fr](http://www.airg-france.fr)